

25 JUN 1986

1077

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 20 juin 1986

Contribution de la Suisse à la Force des Nations Unies
 chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

25 JUN 1986

Au Conseil fédéral

Vu la proposition du DFAE du 20 juin 1986
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

Contribution de la Suisse à la Force des Nations Unies
 chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

d é c i d é

1. Le soutien apporté par la Suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU repose actuellement sur deux décisions déjà anciennes, celle de contribuer à l'UNFICYP¹⁾, prise en 1964, et celle de mettre un avion de transport à disposition
1. Une contribution annuelle de Fr. 1'700'000.- est accordée en vue du financement de l'UNFICYP pour l'ensemble des périodes allant du 16 décembre 1986 au 15 décembre 1990, sous réserve du renouvellement régulier de son mandat.
2. Les dépenses annuelles résultant de cet engagement seront imputées au budget du DFAE à l'article 201.493.25 (Actions internationales).
3. Le DFAE est chargé de communiquer la présente décision au Secrétaire général des Nations Unies.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
X		EMD	4	-
X		EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.713-50 -

Berne, le 20 juin 1986

o.718.12

Für die BR.-Sitzung
vom 5. JUNI 1986

Au Conseil fédéral

Contribution de la Suisse à la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

1. Le soutien apporté par la Suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU repose actuellement sur deux décisions déjà anciennes, celle de contribuer à l'UNFICYP ¹⁾, prise en 1964, et celle de mettre un avion de transport à disposition de l'ONUST ²⁾, prise en 1967.

Au cours des dernières années, les moyens nécessaires au financement de ces opérations s'avérant de plus en plus difficiles à réunir, le Secrétaire général des Nations Unies s'est à diverses reprises adressé à nous dans le but d'obtenir de nouvelles contributions. Nous avons dû suspendre l'examen de ces demandes, en attendant que soit tranchée la question de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. En tant qu'Etat membre, la Suisse aurait en effet contribué obligatoirement au financement de la FINUL ³⁾ et de la FNUOD ⁴⁾, suivant le barème en vigueur. Cette hypothèse ne s'étant pas réalisée, notre appui aux opérations de maintien de la paix continue à reposer sur une base volontaire.

-
- 1) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
 - 2) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
 - 3) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
 - 4) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

2. Nous estimons que la décision prise par le peuple suisse le 16 mars dernier ne doit pas remettre en cause la coopération existant depuis 1946 entre la Suisse et l'ONU, qui sert nos intérêts aussi bien que ceux de l'Organisation. Dans les limites imposées par sa non-appartenance à l'ONU, notre pays doit donc continuer à apporter son appui à l'Organisation, là où elle fait oeuvre généralement utile. C'est notamment le cas pour les opérations de maintien de la paix, dont la nécessité n'est dans l'ensemble pas contestée, auxquelles les pays occidentaux participent activement, et qui reposent en particulier sur le soutien des autres pays neutres (Autriche, Suède, Finlande).

Nous fondant sur ces considérations et tenant compte d'une demande urgente que nous a adressée M. Pérez de Cuéllar, nous estimons que la Suisse devrait augmenter substantiellement sa contribution à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Une telle augmentation s'impose d'autant plus que nous n'avons pratiquement pas fait de geste nouveau vis-à-vis des Nations Unies depuis 1967, si l'on excepte la mise à disposition du Colonel Imobersteg dans le cadre d'une mission d'investigation sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit Iran-Irak.

3. L'UNFICYP a été mise sur pied en 1964 et se compose de contingents fournis par l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède, placés sous commandement autrichien. Son mandat a été prorogé régulièrement de 6 mois en 6 mois par le Conseil de sécurité (dont la dernière décision en la matière, prise à l'unanimité, couvre la période du 16 juin au 15 décembre 1986), et la poursuite de cette opération est assurée dans la conjoncture politique actuelle. Etant donné les tensions auxquelles la région méditerranéenne est soumise, l'UNFICYP constitue, pour

l'ensemble de cette région, un facteur de stabilité dont l'importance ne saurait être assez soulignée. Le bon déroulement de cette opération de maintien de la paix sert nos propres intérêts, car notre sécurité est liée à celle de la région méditerranéenne. De plus, les Etats directement concernés de la région (Grèce, République de Chypre, Turquie) saluent la présence sur l'île de l'UNFICYP, de sorte que notre contribution à cette opération renforce nos liens bilatéraux avec ces Etats.

4. Les coûts de l'UNFICYP doivent être couverts par le versement de contributions volontaires, mais sont en fait principalement à la charge des gouvernements qui fournissent des contingents.

La situation financière de l'UNFICYP s'est détériorée régulièrement au cours des dernières années. Au 31 mars 1986, le déficit accumulé du compte spécial de l'UNFICYP s'élevait à US \$ 133,9 millions. Le Secrétaire général s'est donc adressé à tous les Etats afin d'obtenir de nouvelles contributions. M. Pérez de Cuéllar s'est tourné aussi vers la Suisse, et ceci à plusieurs reprises. Ses appels ont été appuyés auprès de nous par l'Autriche, au nom des 8 pays fournissant des contingents à l'UNFICYP. La demande la plus récente que nous ait adressée le Secrétaire général date du 17 avril 1986 (voir annexe).

5. La contribution suisse se montait à plus d'un million de francs en 1964 et 1965, mais a diminué par la suite et s'est stabilisée au niveau de fr. 850'000.- à partir de 1971. Du fait de la réduction linéaire ordonnée par le Parlement, la contribution versée effectivement par la Suisse au compte spécial de l'UNFICYP n'a plus été que de fr. 765'000.- dès 1981. Le 17 décembre 1984, vous avez décidé de maintenir cette contribution au niveau existant pour le triennium 1984/85/86 (soit fr. 765'000.- en 1984 et 1985, et fr. 850'000.- pour 1986, la réduction linéaire cessant d'opérer ses effets).

6. Nous vous proposons de porter la contribution annuelle de la Suisse à l'UNFICYP à 1,7 million de francs pour l'ensemble des périodes allant du 16 décembre 1986 au 15 décembre 1990, sous réserve de renouvellement régulier du mandat de la Force.

Les montants inscrits au plan financier du 30 septembre 1985, à la rubrique 201.493.25 (Actions internationales), et que vous avez approuvés, n'étaient que de Fr. 1 mio pour 1987 et 1988, et de Fr. 1,2 mio pour 1989. Mais ils avaient été fixés dans l'hypothèse d'une adhésion de la Suisse à l'ONU, entraînant le versement de contributions obligatoires à la FINUL et à la FNUOD. Le plan financier prévoyait à cet égard une dépense globale de US\$ 1'930'000.- en 1987 et 1988, et de US\$ 1'958'000.- en 1989, comprise dans l'enveloppe de Fr. 23,8 mio réservée pour l'ensemble de notre contribution obligatoire à l'ONU sous la rubrique 201.493.22.

Nous avons d'autre part prévu, en cas de non-adhésion, de soutenir plus fortement les opérations de maintien de la paix de l'ONU, en versant des contributions volontaires à la FINUL et à la FNUOD. Nous y avons finalement renoncé, pour des considérations d'ordre politique et dans un souci d'économie. Nous estimons que, pour compenser cet abandon et pour exprimer clairement notre volonté politique de soutenir les opérations de maintien de la paix, il convient d'accroître substantiellement notre contribution à l'UNFICYP, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Le montant de Fr. 1,7 million proposé ci-dessus a été pris en considération dans le projet de budget 1987 et le projet de plan financier 1988-90.

7. L'Administration fédérale des finances a été consultée et nous a donné son accord.

Le 17 avril 1986

8. Vu ce qui précède, nous vous proposons d'adopter la décision ci-jointe, qui, si elle était prise rapidement, pourrait être communiquée à M. Pérez de Cuéllar le 1er juillet prochain, à l'occasion de sa rencontre avec le Chef du DFAE à Genève.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexes:

- Projet de décision
- Lettre du 17 avril 1986 du Secrétaire général des Nations Unies

Pour co-rapport:

- DMF
- DFF

Pour distribution:

- DFAE 12 ex. pour exécution
- DMF 4 ex. p.i.
- DFF 7 ex. p.i.

Contribution de la Suisse à la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

Vu la proposition du DFAE du 20 juin 1986
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

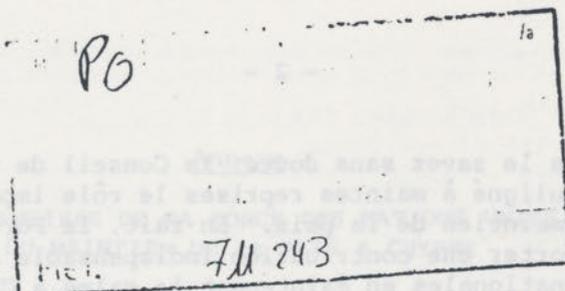
1. Une contribution annuelle de Fr. 1'700'000.- est accordée en vue du financement de l'UNFICYP pour l'ensemble des périodes allant du 16 décembre 1986 au 15 décembre 1990, sous réserve du renouvellement régulier de son mandat.
2. Les dépenses annuelles résultant de cet engagement seront imputées au budget du DFAE à l'article 201.493.25 (Actions internationales).
3. Le DFAE est chargé de communiquer la présente décision au Secrétaire général des Nations Unies.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire

7. L'Administration fédérale des finances a été consultée et son accord.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Le 17 avril 1986

Madame l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la situation financière de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le déficit accumulé du compte de la Force continue de croître et, au 31 mars 1986, il s'élevait à 133,9 millions de dollars pour l'ensemble des mandats jusqu'au 15 décembre 1985, soit une augmentation de 11,7 millions de dollars pendant les six derniers mois. Les contributions volontaires reçues jusqu'à présent des gouvernements pour le mandat actuel ne s'élèvent qu'à 1,9 million de dollars, alors que les prévisions de dépenses sont d'environ 14 millions de dollars. Si des contributions volontaires supplémentaires ne sont pas reçues, le déficit à la fin du mandat actuel augmentera d'encore 12,2 millions de dollars pour atteindre 146,1 millions de dollars. Cette détérioration de la situation m'inquiète beaucoup et mon inquiétude est entièrement partagée par les pays qui fournissent des contingents à la Force.

Comme vous le savez, conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, la Force doit compter essentiellement sur des contributions volontaires pour son financement. Malgré des appels répétés, ces contributions volontaires ont été au fil des années nettement inférieures aux dépenses à la charge de l'Organisation des Nations Unies, qui ne représentent pourtant qu'une fraction du coût total de l'entretien de la Force. Comme je l'ai déclaré à maintes reprises, cette situation impose aux pays qui fournissent des contingents à la Force un fardeau inéquitable et disproportionné. A ce jour, l'Organisation des Nations Unies n'a été en mesure d'honorer leurs demandes de remboursement que jusqu'en décembre 1978. Vous trouverez en annexe une présentation plus détaillée de la situation financière actuelle en ce qui concerne la Force.

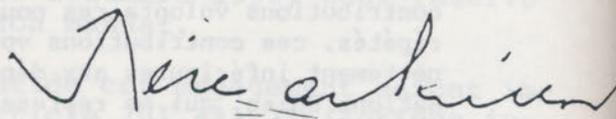
Son Excellence l'Observateur permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York, N.Y.

- 2 -

Comme vous le savez sans doute, le Conseil de sécurité a unanimement souligné à maintes reprises le rôle important joué par la Force dans le maintien de la paix. En fait, la Force a apporté et continue d'apporter une contribution indispensable à la paix et à la sécurité internationales en maintenant le calme à Chypre - condition essentielle à la mission de bons offices confiée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité, qui a maintenant atteint un stade critique. Le 29 mars dernier, j'ai présenté aux deux parties un projet d'accord cadre qui, s'il était accepté, permettrait, j'en suis convaincu, de s'attaquer sérieusement et de façon décisive aux questions qui continuent à faire obstacle à un règlement juste et durable du problème de Chypre.

Etant donné le rôle crucial joué par la Force et la situation financière extrêmement précaire dans laquelle elle se trouve, il est essentiel qu'aucun effort ne soit épargné pour remédier à cet état de choses. Je vous serais donc très obligé de bien vouloir faire part à votre Gouvernement de ma profonde inquiétude au sujet de la situation financière de la Force et lui transmettre ce nouvel appel pressant en faveur d'une contribution financière volontaire à cette importante mission de maintien de la paix. J'espère vivement qu'il sera possible à votre Gouvernement de contribuer rapidement et généreusement à cette importante activité de l'Organisation des Nations Unies.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.



Javier Pérez de Cuéllar

Annexe

SITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE
DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis 1964, 73 pays ont fourni un appui financier volontaire à l'opération des Nations Unies à Chypre. Le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des contributions au Compte spécial de la Force (contributions annoncées et versements reçus) depuis le début de l'opération jusqu'au 31 mars 1986.

Les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force soustraient pour ce faire à leur armée nationale des troupes et d'autres ressources, ce qui, selon leurs estimations, leur coûte actuellement environ 36 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce chiffre englobe a) la solde et les indemnités ordinaires des hommes composant les contingents ainsi que les dépenses normales de matériel, tous frais dont, conformément aux arrangements existants, les gouvernements fournissant des contingents ne demandent pas le remboursement à l'Organisation des Nations Unies; cette partie des dépenses qu'entraîne le maintien de la Force est donc directement financée par les gouvernements fournissant des contingents; et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que la Force occasionne aux gouvernements qui lui fournissent des contingents et dont ceux-ci pourraient, conformément aux arrangements existants, demander le remboursement à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'ils ont convenu de prendre à leur charge, ce qui constitue de leur part une nouvelle contribution à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Y compris les deux éléments de dépense mentionnés ci-dessus, le maintien de l'opération des Nations Unies à Chypre pendant la période de six mois préant fin le 15 juin 1986 coûterait au total environ 50,4 millions de dollars, qui, selon les estimations, se répartiraient comme suit :

Millions de dollars des Etats-Unis

1. a)	Solde et indemnités ordinaires des hommes composant les contingents et dépenses normales de matériel;)
)
b)	Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires occasionnées aux gouvernements fournissant des contingents et financées directement par ces derniers)

36,3

2.	Coûts directs pour l'Organisation des Nations Unies que celle-ci est tenue de prendre à sa charge (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires occasionnées aux gouvernements fournissant des contingents et dont ceux-ci demandent le remboursement) financés au moyen de contributions volontaires	<u>14,1</u>
	Total des coûts	<u>50,4</u>

Des contributions volontaires émanant des gouvernements sont nécessaires pour financer le deuxième de ces éléments de dépense, tel qu'il est indiqué dans les prévisions de dépenses de la Force figurant dans mon rapport au Conseil de sécurité du 30 novembre 1985 (S/17657, chap. V).

Les contributions volontaires reçues des gouvernements ne sont pas suffisantes pour couvrir ces dépenses, qui s'élèvent à 14 millions de dollars environ pour chaque mandat de six mois. En conséquence, au 31 mars 1986, on estimait que le déficit accumulé du Compte de la Force s'élèverait à 146,1 millions de dollars si des contributions supplémentaires n'étaient pas reçues pour l'ensemble des mandats jusqu'au 15 juin 1986. Les contributions annoncées ou versées pour chacun des trois derniers mandats sont indiquées dans le tableau ci-après.

ETAT, AU 31 MARS 1986, DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES ET DES CONTRIBUTIONS VERSEES AU COMPTE
 SPECIAL DE LA FORCE POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 JUIN 1986

(Exprimées en équivalent dollars E.-U.)

Pays	47ème période (du 16/12/84 au 15/6/85)	48ème période (du 16/6/85 au 15/12/85)	49ème période (du 16/12/85 au 15/6/86)	Total des contributions annoncées	Contributions reçues
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	407 870	407 870	656 311	24 807 916	24 807 916 h/
AUSTRALIE	50 000	50 000	-	2 919 889	2 919 889 a/
AUTRICHE	125 000	125 000	-	4 440 000	4 440 000 a/ h/
BAHAMAS	1 000	1 000	-	11 000	11 000
BARBADE	500	500	-	4 500	4 500
BELGIQUE	-	-	-	4 375 454	4 375 454
BOTSWANA	-	-	-	500	500
BRUNEI DARUSSALAM	2 500	2 500	-	5 000	5 000
CAMEROUN	3 192	3 191	-	28 082	23 727
CANADA	-	-	-	-	- a/
CHYPRE	-	-	-	4 531 359	4 531 359
COTE D'IVOIRE	-	-	-	60 000	60 000
DANEMARK	125 275	-	-	5 148 027	5 148 027 a/ b/
EMIRATS ARABES UNIS	-	-	-	30 000	30 000
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	4 500 000	-	-	168 721 177 f/	168 709 792
FINLANDE	-	-	-	1 050 000	1 050 000 l/
GHANA	-	-	-	76 897	76 897
GRECE	421 445	376 555	-	21 320 312	21 320 312
GUYANA	-	-	-	11 812	11 812
INDE	5 000	5 000	-	100 000	100 000
IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	-	-	-	144 500	94 500
IRAQ	-	-	-	50 000	50 000
IRLANDE	-	-	-	50 000	50 000
ISLANDE	5 000	5 000	-	106 657	106 657
ISRAEL	-	-	-	26 500	26 500
ITALIE	-	-	-	7 781 645	7 747 128
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	-	-	-	50 000	50 000
JAMAÏQUE	-	-	-	33 033	33 033
JAPON	200 000	200 000	-	5 240 000	5 240 000
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE	-	-	-	600	600 c/
KENYA	25 000	-	-	165 000	165 000
LIBAN	500	500	-	5 194	5 194
LIBERIA	-	-	-	13 321	11 821
LUXEMBOURG	2 714	2 711	-	135 393	135 393
MALAISIE	-	-	-	7 500	7 500
MALAWI	-	-	-	6 363	6 363
MALTE	1 945	1 945	-	5 710	5 710
MAROC	-	-	-	20 000	20 000
MAURITANIE	-	-	-	4 370	4 370
NEPAL	-	-	400	2 000	2 000 h/
NIGER	-	-	-	2 041	2 041
NIGERIA	-	-	-	45 570	45 570
NORVEGE	305 000	-	-	9 223 265	9 223 265
NOUVELLE-ZELANDE	-	-	-	71 137	71 137
OMAN	-	-	-	8 000	8 000
PAKISTAN	1 500	1 500	-	56 791	56 791
PANAMA	-	-	-	1 000	1 000
PAYS-BAS	-	-	-	2 518 425	2 518 425
PHILIPPINES	-	-	-	12 430	12 430
PORTUGAL	-	-	-	12 000	12 000

/...

- 4 -

Pays	47ème période (du 16/12/84 au 15/6/85)	48ème période (du 16/6/85 au 15/12/85)	49ème période (du 16/12/85 au 15/6/86)	Total des contributions annoncées	Contributions reçues
QATAR	-	-	-	21 000	21 000
REPUBLIQUE DE COREE	-	-	-	16 000	16 000
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	-	-	1 500	1 500 d/
REPUBLIQUE-UNI DE TANZANIE	-	-	-	7 000	7 000
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	1 007 652	1 168 200	1 236 590	73 114 169 e/	73 114 169 a/ b/
SENEGAL	-	-	-	4 000	-
SIERRA LEONE	-	-	-	46 425	46 425
SINGAPOUR	-	-	-	9 000	9 000
SOMALIE	-	-	-	1 000	1 000
SRI LANKA	1 000	1 000	-	4 000	4 000
SUEDE	-	-	-	7 120 000	7 120 000 a/ b/
SUISSE	199 415	199 436	-	6 911 164	6 911 164
THAILANDE	1 000	1 000	-	6 500	6 500
TOGO	-	-	-	2 806	1 020
TRINITE-ET-TOBAGO	-	-	-	2 400	2 400
TURQUIE	-	-	-	1 839 253	1 839 253
URUGUAY	-	-	-	5 000	5 000
VENEZUELA	2 500	2 500	-	38 000	38 000
VIENT NAM	-	-	-	4 000	4 000 g/
YUGOSLAVIE	10 000	10 000	-	60 000	60 000
ZAMBIE	-	-	-	30 000	30 000
ZIMBABWE	8 276	8 276	738	44 343	44 343
TOTAL	<u>7 415 124</u>	<u>2 571 706</u>	<u>1 994 039</u>	<u>352 752 132</u>	<u>352 629 265</u> h/

a/ Les montants estimatifs des dépenses prises en charge sur une période de six mois par les gouvernements fournissant des contingents sont les suivants : Australie 500 000 dollars; Autriche 1,9 million de dollars; Canada 10,7 millions de dollars; Danemark 650 000 dollars; Irlande 64 000 dollars; Royaume-Uni 19 millions de dollars et Suède 3,5 millions de dollars.

b/ Somme qui a été effectivement versée ou qui sera déduite des demandes de remboursement du gouvernement.

c/ Contributions reçues en 1964.

d/ Contributions reçues en 1967.

e/ Montant maximum annoncé.

f/ Montant maximum annoncé. La dernière contribution dépendra des contributions des autres gouvernements.

g/ Contributions reçues entre 1964 et 1966.

h/ Les contributions supplémentaires ci-après ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 juin 1986 au 15 décembre 1986 : Allemagne République fédérale d', 656 312 dollars; Népal, 400 dollars; et Zimbabwe, 738 dollars.